

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2008

- : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL Maire

Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,
Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE,
Alain SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Christian
DELANOË, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Françoise
LUAST, Josiane MARAIS, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda
TESNIERE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne
PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline
CORBEAU, Daniel DEPINCÉ , Conseillères et Conseillers
Municipaux.

Étaient absentes excusées : Dany DAVID (Procuration à
Françoise LUAST), Patricia DELAFOSSE (Démission du 17
Novembre 2008).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 11 Décembre 2008

Date d'affichage : 26 Décembre 2008

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter 1 point supplémentaires concernant l'acceptation des chèques de la cart'@too pour le règlement des factures des prestations communales.

Il informe également l'assemblée qu'il a reçu la démission de Madame Patricia Delafosse, conseillère municipale élue sur la liste « Ensemble pour Agneaux ».

Elle sera remplacée par le suivant de la liste qui sera installé à la prochaine réunion prévue le 22 janvier 2009.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2008

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

II - CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF

Monsieur CHAIGNON demande si la fonction est identique à la fonction de technicien principal.

Monsieur MÉTRAL précise qu'il s'agit des mêmes missions avec les mêmes responsabilités.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de supprimer le poste de technicien supérieur principal et de créer un poste de technicien supérieur chef.

- Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2009.

III - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire a décidé de demander au conseil Municipal de désigner les représentants délégués aux Commissions administratives des 3 bureaux de vote d'Agneaux.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** de désigner :

Bureau de vote	Titulaire	Suppléant
▪ Mairie	Daniel DEPINCÉ	Françoise BLANCHET
▪ Salle des fêtes	Michel MADORÉ	Yolanda TESNIERE
▪ Écoles	Élisabeth LEGRAND	Jean-Pierre RUAULT

IV - EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité**,

- D'autoriser le Maire à mandater des dépenses, avant le vote du budget 2009 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent au niveau du chapitre pour les chapitres 20, 21 et 23.

V – ADOPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE « LES PETITS LOUPS »

Monsieur LEMÉTAYER donne lecture du projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance.

Monsieur DUGUEY demande si ce projet d'établissement annule le règlement intérieur adopté par délibération du 30 mars 2006. Il note que le document fait apparaître des tarifs et s'interroge donc sur sa durée de validité.

Monsieur MÉTRAL répond « le document sera applicable dès son adoption par l'assemblée. Les tarifs pourront être revus chaque année ».

Monsieur DUGUEY souhaite que soit ajouté page 13 « *une attestation de ressources de la CAF ou d'autres organismes...* ». Par ailleurs, il regrette qu'un « conseil des parents » permettant de recueillir leur avis ne soit pas institué.

Monsieur MÉTRAL se déclare très réservé sur le bien fondé d'une telle instance. Il estime qu'il est normal de tenir compte des observations des parents ; mais il appartient au personnel habilité de la structure de mettre en place la pédagogie de groupe qui doit s'imposer aux approches individuelles.

Monsieur CHAIGNON observe que la participation des parents reste difficile à appréhender.

Il s'interroge également sur quelques points de fonctionnement :

« La priorité est elle donnée aux enfants d'Agneaux ? »

Monsieur MÉTRAL « oui, par la commission d'admission »

Monsieur CHAIGNON « les repas sont toujours servis par la cuisine centrale »

Monsieur MÉTRAL « la DDSV n'a pas encore donné son agrément pour permettre la confection des repas à la cuisine du restaurant scolaire »

Monsieur CHAIGNON « l'heure de fermeture à 18h30 pénalise certains parents dont les horaires de travail sont tardifs. Il y a-t-il eu des demandes ? »

Monsieur MÉTRAL « non. Cependant une réflexion communautaire est en cours pour envisager la création d'une structure aux horaires adaptés en partenariat avec les commerçants de l'agglomération particulièrement concernés par les horaires tardifs »

Monsieur MÉTRAL précise que le bilan de fonctionnement de la Maison de Petite Enfance pour l'année 2008 sera transmis lors de la séance du 26 février prochain.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'adopter le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance « Les Petits Loups », applicable de ce fait, qui annule et remplace le règlement intérieur arrêté par délibération en date du 30 mars 2006.

VI – DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2009

Monsieur DEPINCÉ s'interroge sur la non recevabilité du dossier de l'extension de la rue de l'Oratoire en 2008.

Monsieur MÉTRAL précise qu'il s'agit d'insuffisance budgétaire de l'état. Il ajoute que le retard pris par l'abandon du groupe Céléos pour l'aménagement des Coteaux de la Vire a rendu le projet moins urgent.

Il informe l'assemblée des contacts qu'il a eu avec plusieurs groupes intéressés par la reprise du dossier ; deux d'entre eux ont déjà fait une offre aux propriétaires des terrains. L'opération peut donc voir le jour l'année prochaine.

Monsieur CHAIGNON demande si les montants de la DGE seront à la même hauteur en 2009.

Monsieur MÉTRAL « à ce jour, nous ne connaissons pas les montants de DGE disponibles ; je vous rappelle que le mode d'attribution des DGE et notamment la non réalisation d'opération peut dégager des crédits pour d'autres collectivités. Il est donc prématuré de se prononcer sur des montants. Les dossiers seront présentés conformément aux informations de la préfecture reçues récemment »

Monsieur DEPINCÉ souhaite aborder le dossier du chemin du Bosq, par ailleurs évoqué dans les questions transmises au Maire avant la séance.

Il demande des précisions sur la sécurité des riverains du chemin après l'ouverture prévue du crématorium.

Monsieur MÉTRAL détaille le projet d'aménagement qui prévoit la création d'un cheminement piéton préservé de la chaussée. Celle-ci sera stabilisée et maintenue à une largeur de 5 mètres.

Monsieur DEPINCÉ aurait souhaité, vu l'accroissement du trafic, qu'elle soit élargie et que soit envisagé une autre voie d'accès par Saint-Gilles.

Monsieur CHAIGNON ajoute « des emprises foncières peuvent être réalisées sur les talus qui bordent le chemin »

Monsieur MÉTRAL rappelle qu'il s'agit d'un projet de la commune d'Agneaux. Il appartient donc à la commune d'Agneaux d'envisager l'accès à son crématorium même si des aménagements ultérieurs sur la commune de Saint-Gilles n'excluent pas totalement la possibilité d'un autre accès.

Par ailleurs, il relativise l'accroissement du trafic en précisant que le projet de réfection de la voirie, confié à la subdivision territoriale de l'équipement, devra prendre en compte ces éléments.

Monsieur LEMÉTAYER ajoute que le projet sera étudié par les commissions d'urbanisme et de travaux.

Monsieur SIMON s'indigne de l'absence de passage piéton au giratoire de la Heuperie et souligne l'ancienneté de cette demande.

Monsieur MÉTRAL répond en informant l'assemblée d'une prochaine réunion, le 15 janvier 2009, avec les représentants du Département pour évoquer les problèmes de circulation sur la RD972.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** de solliciter la dotation globale d'équipement pour :

- la rue de l'Oratoire et le parking
- la réfection de la voirie du chemin du Bosq
- la rénovation de la couverture de la salle omnisports.

VII – RÉTROCESSION DE LA PARCELLE AB 45 APPARTENANT AUX CONSORTS ALIBERT

A l'unanimité, l'Assemblée Municipale décide d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de la rétrocession de la parcelle AB 45, d'une superficie de 340 m² dans le domaine privé de la commune et de signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

VIII – EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS CHEMIN DU BOSQ

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** de réaliser l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication du chemin du Bosq et de participer au financement de l'opération pour un montant de **85.144,00€** :

- 45.144€ TTC de travaux électriques soit 50,16% du montant total arrêté à 90.000,00€.
- 40.000€ TTC de travaux de génie civil pour le réseau de télécommunication

IX – PROPOSITION DE MOTION « ELECTRIFICATION DU TRONCON SAINT-LO – COUTANCES »

Monsieur CHAIGNON demande « qui est à l'origine de cette motion ? »

Monsieur LEMÉTAYER précise que la démarche, ce soir, est Agnelaise. Toutefois, elle a déjà été votée par d'autres collectivités.

Monsieur DEPINCÉ demande s'il est prévu le doublement des voies.

Monsieur MÉTRAL répond « non, une telle demande aurait certainement pour conséquence un classement sans suite de la motion ».

A l'unanimité, L'assemblée municipale décide, de voter la motion demandant :

- La réalisation d'une étude particulière pour mesurer la faisabilité technique et le coût de l'électrification du tronçon Saint-Lô-Coutances non inscrite dans le contrat de Projets Etat – Région 2007-2013.
- L'intégration de l'électrification de cette portion de ligne dans l'étude globale de capacité Lison – Dol de Bretagne engagée le 29 septembre 2008. »

X – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'UTILISATION DE LA CART'@TOO

Le Conseil Régional propose la **cart'@too** permettant aux jeunes âgés de 16 à 21 ans, [lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et demandeurs d'emploi de moins de 21 ans], de bénéficier de réduction pour des pratiques sportives et artistiques, des spectacles culturels et des évènements sportifs.

L'assemblée municipale décide **à l'unanimité** d'accepter la cart'@too pour le règlement des factures des prestations communales.

DIVERS

A la demande de Monsieur MÉTRAL, Monsieur SEVÈQUE présente ses rapports sur la sécurité de proximité et sur la sécurité des bâtiments municipaux.

Il décrit la fiche de poste d'un agent de police municipale tel qu'il pourrait être envisagé pour la commune d'Agneaux.

Monsieur SIMON soutient cette proposition qu'il avait lui-même suggérée lorsqu'il était élu de la majorité.

Monsieur CHAIGNON estime au contraire que la police nationale existe et que la création d'une police municipale n'est pas une priorité. Il estime que les rapports de Monsieur SEVÈQUE n'apportent rien de significatif sur la délinquance qui se limite à quelques incivilités.

Il souhaiterait que les élus puissent connaître le nombre de demandes des Agnelais auprès du commissariat de Saint-Lô et quelles suites ont été données.

Il note que la création d'un emploi de policier municipal ne saurait, à lui seul et compte tenu des horaires de travail, répondre aux attentes de la population.

Il ajoute que la police nationale doit toujours être de proximité. Elle se doit d'être proche des gens et ne doit pas négliger ses missions d'éducation au profit de la répression.

Monsieur SEVÈQUE précise que l'analyse qu'il a faite et les rapports qu'il a remis au Maire correspondent à des engagements du groupe majoritaire répondant à des demandes de la population exprimées pendant la campagne électorale.

Il relève que le manque de moyens de la police nationale ne lui permet pas d'assurer les missions d'une police de proximité proche des citoyens.

Il estime que c'est justement le rôle du policier municipal de palier cette carence, d'être à l'écoute, d'assurer la sécurité par sa présence et remplir la mission de prévention et de surveillance pour limiter les incivilités relevées dont il souligne l'importance pour les habitants d'Agneaux.

Il explique que les missions confiées à cet agent ainsi que ses horaires de travail peuvent très bien être adaptés en fonction de l'événementiel.

Monsieur CHAIGNON déplore que le lien social puisse se réduire à la seule présence d'un agent de police municipale.

Monsieur SEVÈQUE précise que la fiche de poste qu'il a remise au Maire n'est pas figée. Il s'agit d'une synthèse des besoins et non d'un poste défini.

Monsieur DUGUEY demande à Monsieur SEVÈQUE « combien de questionnaires envoyés à la population avez-vous eu en retour ? »

Monsieur SEVÈQUE « 70 sur les 140 distribués. »

Monsieur CHAIGNON « pouvons nous envisager la constitution d'une commission sécurité ? »

Monsieur MÉTRAL « pour l'instant la sécurité relève du pouvoir du Maire. »

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites posées par le groupe Ensemble pour Agneaux :

Risques routiers rue du Varrot et rue de la Doucetière :

Madame CORBEAU évoque le danger lié au régime de priorité dans la rue de la Doucetière et dans l'impasse du Varrot.

Monsieur MÉTRAL répond « rue de la Doucetière un aménagement de voirie sera réalisé. Pour la rue du Varrot, les services techniques verront sur place. »

Logement-Foyer les Rouges-Gorges :

Monsieur CHAIGNON : « quelles sont les suites des interrogations sur la gestion du Logement Foyer des Rouges-Gorges ? »

Monsieur MÉTRAL : « c'est le statu quo. Nous sommes toujours dans l'attente de la situation comptable ».

Monsieur SIMON note que les bruits s'amplifient.

Monsieur DUGUEY ajoute « compte tenu des incidences sur la collectivité, il faut peut être aller chercher l'info ».

Madame BLANCHET déplore l'abattage des arbres de la rue de Turgis. Elle souhaite connaître les motivations qui ont conduit la commune à tout supprimer.

Monsieur MÉTRAL rappelle que l'ONF qui accompagne la commune pour la gestion du parc de la Palière, a préconisé l'abattage de l'ensemble des arbres pour des raisons de sécurité dues d'une part au dépérissement de certains arbres et d'autre part au fait que l'abattage partiel pourrait provoquer une fragilisation des arbres restant et donc constituer un danger pour les riverains.

Monsieur MÉTRAL indique que des plantations seront réalisées sur le site avant le printemps prochain.

Monsieur MÉTRAL communique les dates des conseils Municipaux prévus en 2009 :

Le 22 janvier

Le 26 février

Le 26 mars

Le 23 avril

Le 28 mai

Le 25 juin

Le 24 septembre

Le 29 octobre

Le 17 décembre

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 22H30.

Le Maire,

A. MÉTRAL